

# Ville d'Allauch

## Maison de la vie associative

La possibilité offerte par la loi du 1er juillet 1901 à la société civile de s'organiser en association, a permis en un siècle de créer dans notre pays un irremplaçable réseau de vie publique et d'organisations sociales : les associations.

A Allauch, le monde associatif tient une place importante.

On compte une centaine d'associations inscrites à la maison de la vie associative.

Elles œuvrent au côté de la collectivité, dans les domaines les plus divers : aide sociale ou humanitaire, activités sportives et culturelles, santé, éducation, habitat, environnement ...

La Maison de la Vie Associative (M.V.A.) est un lieu de ressources, de renseignements et de dialogues entre les associations et les services municipaux.

## Les missions de la M.V.A

- › Impulser la mise en place du partenariat ville - association;
- › Informer et aider les initiatives de création d'association;
- › Apporter aide et assistance aux associations dans les domaines législatifs, comptables, fiscaux pour leur fonctionnement, dans les domaines du montage de projet des financements et de la communication, pour la mise en place de leurs manifestations;
- › Favoriser la circulation des informations et la mise en réseau des activités associatives;
- › Gérer la mise à disposition des locaux et des équipements aux associations, pour qu'elles puissent y pratiquer leurs activités;
- › Préparer par le dialogue et la connaissance, les dossiers d'activités des associations, permettant aux élus de prendre des décisions fondées, notamment en matière de subvention et d'aides publiques.

Les associations implantées sur la commune d'Allauch peuvent demander leur inscription auprès de la Maison de la Vie Associative, qui propose un certain nombre de services : bureaux, salle de réunion, documentation, traitement informatique, boîte aux lettres ...

## Demande de subventions

Le dossier de demande de subvention doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de l'État. Il peut être utilisé pour les collectivités territoriales et établissements publics. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association.

Il ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissements.

**Pour faire une demande de subventions 2021 auprès de la Mairie d'Allauch, merci de bien vouloir télécharger le dossier de demande subvention, de le compléter et de le retourner avec toutes les pièces justificatives avant le 28 février 2021**

- › [Téléchargez le dossier de demande de subvention 2021](#)
- › [Le règlement d'attribution des subventions aux associations](#)


# CONTACT




## SERVICES MUNICIPAUX

### Maison de la Vie Associative

780, route des 4 saisons  
13190 Allauch

 04.91.10.44.75

 [courrier@allauch.com](mailto:courrier@allauch.com)

 [VOIR LA FICHE](#)

## MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot  
13190 Allauch

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lun - Ven :  
8h30 > 12h - 14h > 18h